

Conseil de Paris des 9, 10,11 février 2015

Voëu relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture

déposé par Aurélie Solans, Jérôme Gleizes, Yves Contassot, Pascal Julien et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que la petite ceinture représente 32 km de voies ferrées dont 20 pour lesquels RFF ne voit aucun usage ferroviaire immédiat, et une surface d'une cinquantaine d'hectares situés au cœur d'une des villes les plus denses au monde.

Considérant que la petite ceinture constitue une occasion unique pour faire de Paris une ville plus durable et plus vivable.

Considérant que la petite ceinture rend déjà de multiples services à la ville :

- elle représente une oasis de fraîcheur unique dont l'importance ira croissante avec le changement climatique, et tout particulièrement en période de grosses chaleurs estivales ;
- comme le reconnaît le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France, elle est indispensable à la vitalité de la biodiversité parisienne et comme « liaison reconnue pour son intérêt écologique » ;
- elle est l'un des derniers grands espaces de liberté potentiel sur le territoire parisien, support de nombreuses activités possible de proximité qui vont du jardinage de l'observation de la biodiversité du sport à de multiples expressions artistiques ;

Considérant l'étude prospective de l'APUR de novembre 2012 concluant que la petite ceinture est un site patrimonial et identitaire, à reconnaître et à valoriser.

Considérant l'engouement des parisiens pour ce site unique confirmé par le succès de la concertation entreprise par la Mairie de Paris et RFF fin 2012.

Considérant l'inquiétude de certains arrondissements (12^e, 13^e, 18^e, 19^e, 20^e) quant à des travaux actuels et/ou futurs affectant potentiellement la petite ceinture de façon définitive.

Considérant le potentiel touristique d'aménagement comme la High line de New York qui s'est inspiré de la coulée verte René Dumont.

Considérant l'engagement d'Anne Hidalgo en réunion publique le 14 février 2013 de garder inconstructible l'intégralité du paysage de la PC, rails et surlargeurs.

Considérant

- le succès de l'aménagement naturel du tronçon de la petite ceinture situé dans le 15^e arrondissement,
- la forte fréquentation de la coulée verte,
- le succès des voies sur berges.

qui montre le sous équipement de Paris en promenades linéaires.

Aussi, sur proposition de Aurélie Solans, Jérôme Gleizes, Yves Contassot, Pascal Julien et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la ville de Paris réaffirme son objectif de conserver l'intégrité de la petite ceinture dans le cadre des aménagements actuels et prévus sur ce site et confirme la non constructibilité totale de la petite ceinture dans son intégralité y compris les surlargeurs,**
- **que la ville de Paris fasse de la Petite Ceinture une réserve pour espace vert dans le prochain PLU afin d'empêcher toute construction,**
- **la Ville de Paris accélère les négociations avec SNCF Réseau concernant la jouissance qu'elle souhaite avoir de la petite ceinture,**
- **Un groupe de travail soit créé intégrant l'ensemble des parties prenantes.**